



**CONVENTION**  
**ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET**  
**L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION VIA L'ECONOMIQUE**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20140708-c46-06-2014-1-CC  
Date de télétransmission : 16/07/2014  
Date de réception préfecture : 16/07/2014

**Intitulé : « Conseil en mobilité »**  
**N° de convention : Volet Emploi CAN 14 – AIVE**  
**Date de début : 01 janvier 2014**  
**Date de fin : 31 décembre 2014**

**ENTRE** La Communauté d'Agglomération du Niortais  
Représentée par son Président, Monsieur Jérôme BALOGÉ

**d'une part,**

**ET** l'opérateur AIVE,  
représenté par Monsieur Marc DARAND, Président  
domicilié 200 rue Jean Jaurès 79000 NIORT

**d'autre part,**

VU la décision du comité de pilotage du CUCCS du 4 octobre 2013

VU l'avis du comité technique de programmation du 16 mai 2014

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIV :**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de définir la nature, le coût de l'action à réaliser, dénommée « *Conseil en mobilité* » et les modalités de soutien apportées par la CAN. Cette action intervient dans le cadre du Volet Emploi du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et vise plus particulièrement les habitants de la Zone Urbaine Sensible.

Les membres du comité technique du 16 mai 2014 qui ont émis un avis favorable au soutien de cette action dans le cadre du CUCS ont souhaité que l'opérateur renouvelle la communication auprès des prescripteurs situés sur la ZUS (conseillers Mission locale, référents de parcours...) et la collaboration avec les ambassadeurs des transports en commun de la CAN.

### **ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DE L'ACTION**

**Cette action comprend un accompagnement individuel et des ateliers collectifs**

#### **1-Accompagnement individualisé à la mobilité**

Le travail mis en place avec les bénéficiaires de l'action en fonction de la situation individuelle comprend :

- Recherche et information autour des solutions mobilité répondant à la situation (fonction des compétences, difficultés, situation géographique, professionnelle...) : transports individuels motorisés, transports alternatifs
- Accompagnement à la recherche d'un transport adapté ou autre solution suite à un changement de situation (entrée en formation par exemple)
- Sensibilisation sur les budgets mobilité en fonction des modes de transport utilisés et à partir de supports pédagogiques AIVE: comparatif voiture, vélo, vélo, bus par exemple.
- Recherche et information sur les dispositifs de financement adaptés à la situation et orientation vers les organismes référents
- Atelier de repérage plan et espace
- Définition d'une zone de recherche d'emploi en fonction des modes de transport accessibles
- Information spécifique transports en commun (réseau, tarifs...) à partir de supports papier et internet (mobilité79)
- Atelier de préparation d'un trajet en bus
- Information, rencontre, relais vers les structures partenaires en fonction de la difficulté identifiée et de la solution à travailler (ambassadeurs de transport, Vent d'Ouest, auto-école...)
- Diagnostic préalable à un financement Permis B
- Conseil et orientation spécifique code/conduite

Plusieurs outils sont développés et mis en oeuvre :

- Création d'un diagramme répertoriant les outils du territoire
- Charte d'engagement
- Questionnaire diagnostic
- Bilan-diagnostic initial
- Bilan de fin d'accompagnement répertoriant les actions proposées, retenues, non retenues, mises en place ou non ainsi que les solutions préconisées à

l'issue de l'accompagnement

- Création d'une brochure d'information et outil de pré-diagnostic à destination des partenaires
- Création d'une affiche « atelier mobilité »
- Fiches pédagogiques pour le conseil dans la recherche d'un véhicule 2 et 4 roues
- Fiches comparatives budgets mensuels 2 et 4 roues motorisés, transport en commun
- Création d'un support d'évaluation « Positionnement code de la route »

La méthodologie retenue se détaille de la façon suivante :

- Le bilan diagnostic initial et le bilan de fin d'accompagnement sont transmis au prescripteur
- Un accompagnement mobilité dure en moyenne 4 mois, soit environ 7 rendez-vous
- 1er rendez-vous : signature d'une charte d'engagement sur le dispositif puis passation d'un questionnaire diagnostic : 1h30
- Réalisation du diagnostic en dehors de ce 1<sup>er</sup> rendez-vous par la conseillère mobilité : 2 h
- Chaque rendez-vous de suivi dure ensuite en moyenne 1heure
- Le temps de préparation de chaque rdv de suivi (recherche de solution, prise d'information, adaptation d'outil, contact partenaire...) est d'environ 1 heure.

## 2-Ateliers collectifs

Ce projet permet de cibler un plus grand nombre de personnes et d'apporter une information globale mobilité sur un territoire. Il permet également d'identifier les besoins spécifiques en terme de mobilité afin de proposer ensuite un relais vers l'accompagnement individuel.

Le contenu de chaque atelier :

- Une première partie en salle animée par AIVE :

A partir de supports pédagogiques et de supports d'animation, il s'agit de :

- Faire participer les bénéficiaires en partant de leurs usages et représentations de la mobilité
- Informer sur les modes de transports accessibles sur le territoire en travaillant autour de trois axes : la distance parcourue, le budget associé et les structures relais en terme d'information et d'aide
- Seront notamment présentés : les modes de transport individuels motorisés (avantages/inconvénients techniques et budgétaires), les transports alternatifs suivants : transports en commun (bus, car, train), vélo, vélo à assistance électrique, covoiturage
- Une partie pratique en gymnase: MOBIL'AIVE s'appuie sur un intervenant extérieur, l'association Vent d'Ouest.

Il s'agit de:

- Initier le public à un mode de transport peu coûteux et accessible au plus grand nombre : le vélo
- Découvrir le vélo à assistance électrique
- Sensibiliser à la sécurité routière et au partage de la route

■ De par les objectifs des ateliers et en particulier de l'atelier Vélo, il est opportun de planifier six ateliers vélos.

■ En ce qui concerne l'atelier animé par AIVE, les personnes pourront solliciter un accompagnement individualisé dans la continuité

La méthodologie retenue se détaille de la façon suivante :

■ La première partie de l'atelier mobilité, en salle, est animée par la conseillère mobilité et le chef d'atelier de AIVE en action conjointe.

■ L'animation de l'atelier pratique vélo/vélo à assistance électrique est assurée par un animateur de Vent d'Ouest.

■ Durée totale de l'atelier mobilité collectif : entre 3h30 et 4h (accueil et déplacements inclus)

■ Nombre de participants par atelier : 10

■ Temps d'intervention association Vent d'Ouest : 1h30 à 2h

■ Nombre d'ateliers prévus dans l'année : 4

■ 1 premier atelier est planifié le 23 mai au Centre socioculturel du Clou Bouchet (CSC) : l'information des habitants doit s'effectuer par affichage et par l'intermédiaire du Centre socioculturel du Clou Bouchet, affichage dans tous les lieux publics du quartier (halls d'immeubles, Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPÉ), Association Intermédiaire Niortaise (AIN), Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), Conseil général, mairie de quartier..... et le Centre socioculturel de la Tour Chabot selon le nombre d'inscrits)

■ 1 ou 2 ateliers sont prévus au sein des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), soit en intra (par ex la MIPÉ) soit en inter structure.

■ 1 atelier en direction des publics suivis par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Niort et le Conseil général.

L'accompagnement individuel peut être proposé à l'issue d'une participation à un atelier collectif afin de prolonger le travail et rechercher des solutions adaptées à la situation.

#### Partenariat développé

■ Présentation de l'action globale et atelier : référents Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), ADIE, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Conseil général, Ambassadeurs de transport, Union Départementale des Affaires Familiales (UDAF), CCAS, CG, CHRS et la Colline, AIN, MIPÉ etc....

■ Participation aux animations du territoire (fête de quartier ...)

■ Travail collaboratif : Vent d'Ouest, CSC, SIAE, CCAS, Conseil général, ASSociation pour la FORMation professionnelle, le Développement de l'Education Permanente (ASFODEP), ambassadeurs de transport, auto-école Ecole de Conduite Française (ECF).

#### Communication :

■ Pour sa communication en direction des habitants de la ZUS, AIVE a édité une plaquette d'information, a adhéré à la Maison des Associations pour y déposer des

plaquettes, participe à la fête de quartier du Clou Bouchet où est présenté l'ensemble des services, informe les prescripteurs régulièrement par la présentation des services lors de réunions et par des mails d'information généralisés.

- Les ateliers mobilité – communication par le biais d'une affiche - seront aussi un support supplémentaire d'information des publics.
- Plus généralement, le développement de sa communication est un des objectifs 2014 de l'association.

#### **ARTICLE 3 : LE COUT DE L'ACTION ET LA PARTICIPATION DES AUTRES FINANCEURS**

Le coût total maximal du projet objet de l'article 1 est d'un montant prévisionnel de 18 380 euros.

La participation de la CAN au titre du Volet Emploi du Contrat Urbain de Cohésion Sociale est d'un montant maximum prévisionnel de 5 780 euros.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction du taux de réalisation. Les montants définitifs de l'aide, le cas échéant, seront calculés en fonction des résultats et des dépenses effectivement réalisées.

#### **ARTICLE 4 : INDICATEURS DE SUIVI DES BENEFICIAIRES**

L'opérateur s'engage à fournir toutes les informations sur les bénéficiaires permettant de renseigner les indicateurs suivants : nom, âge, adresse (en précisant si les bénéficiaires habitent les quartiers Clou-Bouchet Tour Chabot Gavacherie de la Zone Urbaine Sensible). Leurs statuts sur le marché de l'emploi tels que : Demandeurs d'Emploi Longue Durée, bénéficiaires du Revenu Solidarité Active ou et jeunes de moins de 25 ans issus de la Zone Urbaine Sensible.

#### **ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT, REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES**

Le paiement sera effectué après le conventionnement de l'action.

Les pièces demandées au moment du bilan sont les suivantes :

- production d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier (des documents appropriés sont fournis en annexe par le Service Cohésion Sociale et Insertion).
- production du bilan financier final établi sous la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il devra présenter les coûts et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération et être signé par l'opérateur.

En cas de réalisation partielle, le soutien financier sera proportionnel aux résultats atteints et aux justificatifs présentés et un titre de reversement sera émis.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé si les éléments prévus ne sont pas produits ou s'il s'avère après un contrôle que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'organisme qui souhaite abandonner son projet, peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

**ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION**

L'association s'engage à préciser le soutien de la CAN lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle qu'elle aura initiée ou pour laquelle elle aura été sollicitée. Par ailleurs, un représentant de la CAN sera invité aux points presse que pourrait décider l'association.  
La signature graphique du CUCS en vigueur devra être utilisée sur les supports écrits.

**ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et se termine au 31 décembre 2014.

Fait à Niort, le 8 juillet 2014

**SIGNATURES DES PARTIES**

L'opérateur représenté par Monsieur Marc DARAND,  
(cachet et signature)

**ANOVE**  
Association pour l'insertion Via l'Economique  
200 rue Jean Lantier - CS 20851 - 79028 NIORT Cedex  
N° SIRET : 417 701 698 00092 - APE 8899 B

La Communauté d'Agglomération du Niortais représentée par Monsieur Jérôme  
BALOGÉ, Président  
(cachet et signature)

A. Buvonin Vice Président Délégué

